



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 septembre 2022 (18h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 55
En exercice	: 55
Membres suppléants	: 23
Présents	: 37
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 08/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Danielle MAGAND), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Sylvette DAVID), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE.

CC-2022-323 - RESSOURCES - NUMERIAN - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Annonay Rhône Agglo adhère au Syndicat mixte Numérian (anciennement Syndicat mixte des Inforoutes).

Numérian assure, dans un but d'intérêt général, la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers sur la base d'une mutualisation au profit de ses adhérents. Le Syndicat mixte a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre cet objectif de mutualisation et de péréquation des technologies de l'information et de la communication.

Conformément aux statuts du Syndicat, le Conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant par fraction de 20 000 habitants soit 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Annonay Rhône Agglo lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 a procédé à la désignation de ses représentants au sein du syndicat comme suit .

Représentants titulaires :	Représentants suppléants
Yves RULLIERE	Hugo BIOLLEY
Clément CHAPEL	Simon PLENET
Sylvette DAVID	Richard MOLINA

Pour des raisons personnelles, Monsieur Yves RULLIERE est remplacé dans sa fonction de représentant d'Annonay Rhône Agglo dans le syndicat mixte Numerian.

C'est pourquoi il convient de procéder à une nouvelle élection et d'abroger la délibération 2020-214 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants à Numerian (syndicat mixte des inforoutes).

Monsieur le Président propose donc la candidature de **CHRISTIAN MASSOLA**, et demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

Le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller communautaire ou municipal du territoire.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants ainsi que les articles L.5711-1 et suivants,

VU les statuts du Syndicat mixte Numérien, notamment son article 7,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

ABROGE la délibération 2020-214 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants à Numerian (syndicat mixte des inforoutes).

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT **CHRISTIAN MASSOLA** comme représentant titulaire en remplacement de Monsieur Yves RULLIERE.

PRECISE par suite la liste des représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo au conseil syndical de Numerian :

- Représentants titulaires :
 - CHRISTIAN MASSOLA
 - Clément CHAPEL
 - Sylvette DAVID

- Représentants suppléants
 - Hugo BIOLLEY
 - Simon PLENET
 - Richard MOLINA

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/09/22
Affiché le : 20/09/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/09/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220915-35864-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET